

Pouvoir d'achat : avant le vent, le thermomètre

Réponse au billet de blog « Peut-on mesurer le ressenti des phénomènes économiques et sociaux ? »

François Geerolf

octobre 2026

Section 1

Introduction

Qui faut-il croire ?

- La statistique publique mesure une **hausse du pouvoir d'achat** ; les ménages ont le **sentiment de s'appauvrir**.
- Deux attitudes possibles :
 - ▶ tenir la mesure pour acquise, et chercher **chez les ménages** ce qui les égare ;
 - ▶ tenir le ressenti pour **une information**, et se demander ce qu'il dit de la mesure.
- Le billet « Peut-on mesurer le ressenti des phénomènes économiques et sociaux ? », publié par la Fondation Jean-Jaurès (juillet 2024) puis sur le blog de l'Insee (octobre 2024), défend la première (Tavernier 2024).

Ce que dit le billet

- **Le ressenti se mesure**, par des enquêtes rigoureuses. Et « lorsque la perception s'écarte de la mesure objective, le statisticien se doit de s'interroger ».
- Sur le pouvoir d'achat, les causes de l'écart sont toutes **du côté des ménages** :
 - ▶ des concepts « fondés », qui « font l'objet de conventions internationales » ;
 - ▶ un effet qualité comptabilisé « **à bon droit** » ;
 - ▶ des **biais cognitifs** : sensibilité aux hausses, aux achats fréquents ;
 - ▶ une **norme sociale** qui s'élève ;
 - ▶ la difficulté de percevoir que le **smartphone** acheté au même prix est meilleur.
- **La mesure elle-même ne figure pas parmi les causes possibles.**

- Le billet le dit : « il sera le plus souvent vain de chercher à expliquer les différences [...] par une **cause unique** ».
- Le ressenti, mesuré par l'Insee, **suit les variations** du pouvoir d'achat publié. Il en conteste **la tendance**.
- L'écart porte sur **quelques dixièmes de point par an** : l'ordre de grandeur des conventions de mesure.
- Additionnées, les corrections disponibles ramènent la hausse depuis 2008 de **0,42 % par an à -0,2 à 0,1 %**.

Deux billets du même blog

Sujet	Octobre 2024	Juin 2025
Statut des concepts	« font l'objet de conventions internationales »	« pas décrite dans les manuels internationaux »
Effet qualité	comptabilisé « à bon droit »	« plus importante en France que dans d'autres pays européens »
Origine de l'écart	biais cognitifs, norme sociale	« certaines critiques [...] sont pertinentes »
Taxe inflationniste	non évoquée	pouvoir d'achat « fortement affecté à la baisse » en 2022-2023

Sources : Tavernier (2024) ; Hauseux et Houriez (2025).

Section 2

Le thermomètre

Une métaphore qui suppose ce qui est en question

- Une **température** est une grandeur physique : deux thermomètres bien étalonnés donnent la même.
- Le **pouvoir d'achat** est le rapport d'un revenu à un indice de prix, et chacun résulte de **choix** : champ du revenu, formule de l'indice, traitement des remplacements de produits, mesure des loyers.
- Les quatre points de conclusion du billet portent sur ce qui sépare le ressenti du thermomètre. **Aucun ne porte sur le thermomètre.**

L'Insee lui-même, en 2018 et 2020

- **Décembre 2018** (note jointe à la lettre à P. Herlin) : l'indicateur « le plus proche du ressenti » est le pouvoir d'achat par unité de consommation ; 2007-2017 est marqué par une « **stagnation** » (Tavernier 2018).
- **Mars 2020** (D. Blanchet, blog de l'Insee) : le message est « très en phase avec le sentiment de stagnation ». Restent des questions ouvertes (Blanchet 2020) :
 - ▶ la prise en compte de la qualité rend-elle bien compte du niveau de vie ?
 - ▶ le logement, au-delà de l'idée qu'enrichissement des propriétaires et contrainte des accédants « s'équilibrent "en moyenne" » ?
 - ▶ la différence entre **prix** et **coût de la vie**.
- Le billet d'octobre 2024 ne pose plus ces questions.

Section 3

L'effet qualité

« À bon droit » ? L'exemple n'est pas le bon

- Le seul chiffrage d'ensemble de l'Insee (2003) : **0,3 point par an** retiré de l'indice (Guédès 2004).

Poste	Effet des ajustements, 2003
Habillement et chaussures	1,7 % par an
Ameublement, équipement du ménage	0,6 % par an
Loisirs et culture (dont électronique)	0,5 % par an

- L'ajustement touche aussi les médicaments, l'alimentation... et les **loyers** : un logement reloué après travaux voit sa hausse comptée comme de la qualité.

Le smartphone, un mauvais exemple

- Oui, les smartphones s'améliorent, et **un ajustement est nécessaire**. La question est son **ampleur**.
- Méthode française du **recouvrement** : l'écart de prix entre le nouveau modèle et l'ancien, au moment du remplacement, est attribué **en totalité** à la qualité.
- Or les prix suivent un **cycle de vie** :
 - ▶ le modèle sortant est **bradé** ;
 - ▶ le nouveau entre à un **prix de lancement**, qui contient une prime de **discrimination par les prix**.
- La **différence de prix au moment du chaînage ne correspond pas à la différence de qualité**. L'ajustement est sans doute excessif.

- Les nouveaux modèles peuvent être vendus plus cher par « price skimming » des segments « willing to pay a premium for the new model **over and above that due to its improved quality** » (annexe 6.2, p. 159).
- « The economic theory of **price discrimination** would also predict such behavior » (annexe 6.1, p. 156).
- Pour le recouvrement, l'hypothèse « is unlikely to hold » en cas de « deep discounting of the old variety » et de « price skimming of market segments that will purchase new varieties at relatively high prices » (§ 6.177, p. 147).
- C'est le cas des **situations 1 et 3** de la recommandation d'Eurostat de 2021 : biais à la **baisse** (Eurostat 2021).

Source : IMF (2020).

L'Insee connaissait ce cycle de prix

- Note de décembre 2018 : « À l'automne 2017, au moment de la sortie de nouveaux modèles, Apple a procédé à une **baisse massive des prix de ses anciens téléphones**, de 12 % à 20 % » (Tavernier 2018).
- La note en tire qu'une baisse de **15 % par an** n'a « rien d'improbable », vu les baisses « de l'ordre de 15 % » des iPhone.
- Mais c'est la **décote d'un modèle en fin de vie**. Le ménage qui achète « un iPhone » paie le **nouveau modèle, à son prix de lancement**.
- **Comité des utilisateurs de l'IPC, 4 mars 2025** : « bien que les statistiques témoignent d'une baisse des prix, les consommateurs ont le sentiment que les téléphones qu'ils achètent en boutique sont de plus en plus chers » (Insee 2025).

Le signe de l'erreur n'est pas connu

- **Insee, 1998** : un « “marketing” bien fait permet de vendre le nouveau produit plus cher que ne l'autoriserait la seule différence de qualité » ; les erreurs « ne permettent pas de préjuger du sens » (Insee 1998).
- **Bureau of Labor Statistics, 1997** : le signe du biais « is almost never known a priori, but must be determined empirically » (Moulton et Moses 1997).
- **Eurostat, 2021** : le *bridged overlap* « can lead to a downward bias » ; recommandation adoptée.
- **Pas de chiffrage depuis 2004**. Le Comité du label invite l'Insee « à mieux documenter le traitement des effets qualité et leurs impacts » (Comité du label de la statistique publique 2025).

Des « conventions internationales » appliquées différemment

- Métadonnées transmises par l'Insee à Eurostat (2026) : **0,0 %** de méthodes explicites dans les douze divisions ; « **No hedonic method is used** » ; « Nothing to mention » sur les suites de la recommandation de 2021 (Insee 2026).
- Dans les comptes nationaux, les **communications** ne sont même pas déflatées par l'indice des prix : **−5,5 % par an** de 2000 à 2015, contre −2,4 % pour l'IPCH.
- Voir *Effet qualité et mesure de l'inflation* (2026).

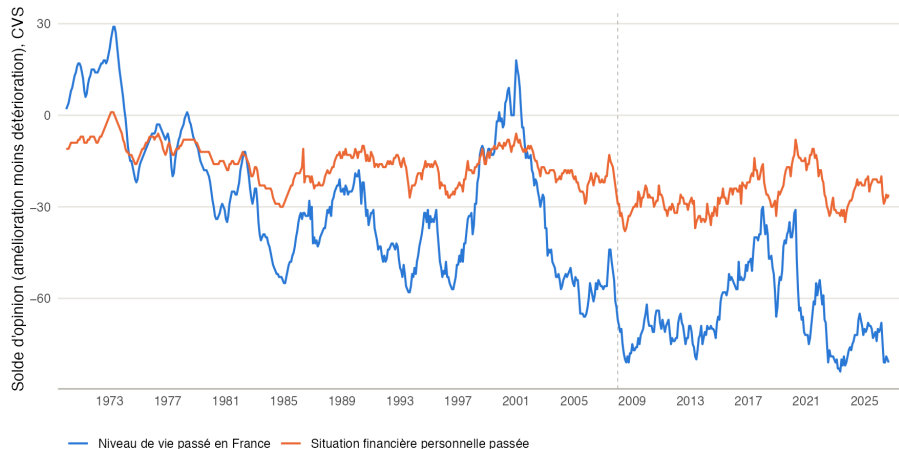
Section 4

Ce que mesure le ressenti

Une étude qui porte sur un autre objet

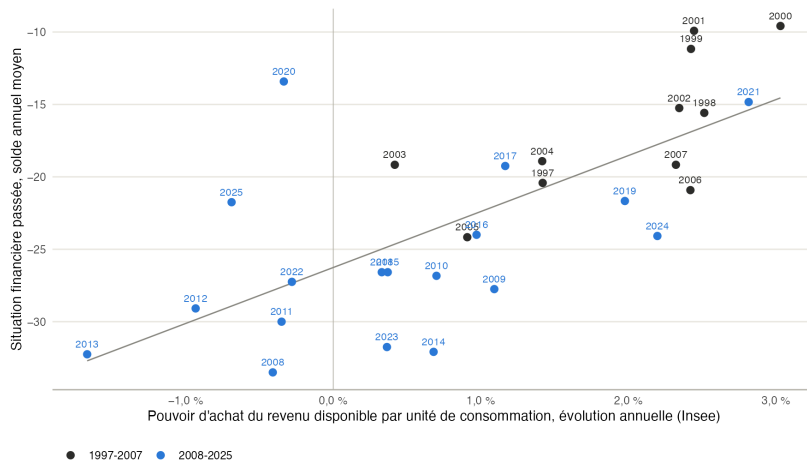
- Les biais cognitifs invoqués viennent d'une étude de l'Insee sur l'**inflation perçue** (Accardo et al. 2012) :
 - ▶ perçue en moyenne **six points** au-dessus de l'inflation mesurée (2004-2010) ;
 - ▶ écart expliqué par la surpondération des achats fréquents et des hausses ;
 - ▶ mais elle évolue avec l'inflation mesurée : elle a « bien des bases objectives ».
- Un biais constant explique **un écart de niveau**. Il n'explique pas **une tendance**, ni une rupture en **2008**.

L'enquête de l'Insee auprès des ménages



Source : Insee, enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme), soldes CVS.

Le ressenti suit la mesure, année après année



Sources : Insee, enquête Camme, comptes nationaux en base 2020 ; calculs de l'auteur.

- Situation financière ressentie et pouvoir d'achat publié : corrélation de **0,70** (1997-2025). Prix ressentis et IPCH : **0,83**.
- **Une rupture en 2008**. Situation financière : solde moyen de **−16,8** (1997-2007) à **−25,7** (2008-2025). Niveau de vie en France : de **−33,0** à **−64,4**.
- Un solde d'opinion n'a pas d'unité : il ne prouve pas un biais. Mais **les ménages ne se trompent pas sur les variations**. Le désaccord porte sur la **tendance**.

Section 5

Les autres explications

Sortir de la moyenne ne corrige pas la moyenne

- Inflation par catégorie, dispersion, simulateur personnalisé : utiles, mais **calculés avec les mêmes conventions** (ajustements qualité, indice des loyers).
- Une inflation individuelle ainsi calculée n'est pas « parfaitement objective ».
- La moyenne est elle-même une convention : un indice **ploutocratique**, qui pondère chaque ménage par sa dépense.

Les indicateurs complémentaires

- **Unités de consommation** : tous les chiffres de cette note le sont déjà.
- **Revenu arbitral** : « plus proche du ressenti », mais dans le titre d'aucune publication. Le titre retenu en 2024 : « Le PIB ralentit mais le pouvoir d'achat des ménages **accélère** légèrement » (Héam, Meinzel, et Fanch 2024).
- **Taxe inflationniste** : absente du billet. Or 2022 et 2023 sont les années où le ressenti est au plus bas.

Taxe inflationniste et revenus du capital : le même argument

- On objecte, à juste titre, que la taxe inflationniste pèse surtout sur **les plus aisés**.
- Mais les **revenus de la propriété** sont concentrés sur les mêmes ménages, et ils sont la contrepartie nominale de l'érosion : un livret à 3 % quand les prix montent de 5 % fait un revenu dans les comptes, une perte pour l'épargnant.
- **Soit on compte les deux, soit on retire les deux**. L'indicateur officiel compte les intérêts que l'inflation fait monter, pas l'érosion qu'ils compensent.
- Hors revenus nets de la propriété : **−0,9 % en 2022**, stagnation en 2023, **+2,5 %** de 2019 à 2024 au lieu de +5,3 %.

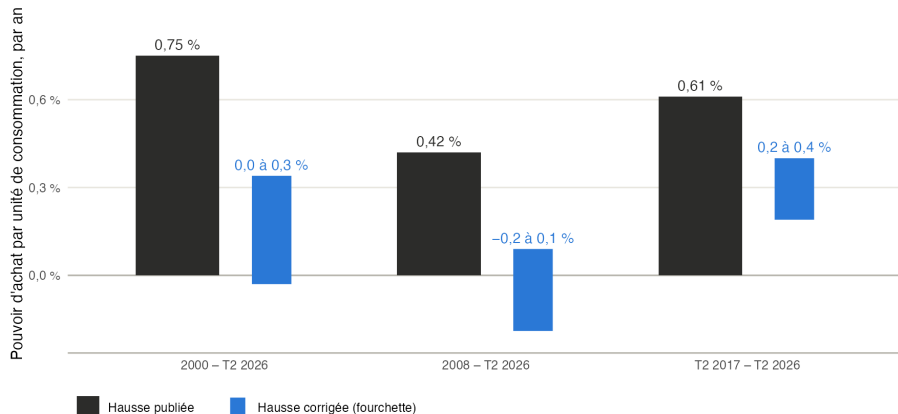
Norme sociale ou coût de la vie ?

- L'Insee, 2018 : « la mesure du **coût de la vie** ne pouvait se réduire à celle de l'IPC ». La neutralisation de la qualité « est à la source d'une distorsion avec la perception des consommateurs » (rapport Moati-Rochefort, cité par la note) (Tavernier 2018).
- **Le ressenti porte sur le coût de la vie.** Si l'indicateur n'en est pas une mesure, l'écart ne relève pas d'un biais cognitif.
- **Normes imposées** : véhicule électrique, rénovation thermique. L'Insee : le raisonnement qualité « ne tient plus quand la bascule est imposée par la réglementation » (Debauche, Pesme, et Blanchet 2024).

Section 6

L'addition

Les corrections, additionnées



Pondérations, santé, loyers, logement, effet qualité, communications. Détail : *L'addition que l'Insee ne fait pas (2026).*

- Depuis 2008 : **0,42 % par an** publié, **−0,2 à 0,1 %** corrigé.
- L'Insee avait lui-même chiffré en 2018 l'effet de l'investissement en logement : **0,5 point par an** de 2000 à 2007, **0,2 point** en moyenne depuis 2000.
- Ce ne sont pas des estimations, mais des ordres de grandeur. Ils suffisent : **l'impression de ne pas s'être enrichi depuis 2008 est compatible avec la mesure corrigée.**

Section 7

Conclusion

Points saillants

- Le billet pose la bonne question : le ressenti compte, et l'écart avec la mesure doit être expliqué.
- Il ne cherche les causes **que d'un côté**.
- Le ressenti, mesuré par l'Insee, **suit les variations** de la mesure et en conteste **la tendance** : quelques dixièmes de point par an.
- C'est l'ordre de grandeur des conventions de mesure : effet qualité, loyers, logement, revenus de la propriété.

Un cinquième point

- Le billet conclut en quatre points ; le dernier : « on cherche enfin à examiner d'éventuels **biais cognitifs** ».
- Il en manque un : **on cherche aussi à examiner d'éventuels biais de mesure.**
 - ① Additionner les corrections que l'Insee reconnaît.
 - ② Mesurer l'effet qualité, renouvellement annuel compris.
 - ③ Expliquer l'indice des loyers.
 - ④ Publier au même rang des indicateurs hors revenus de la propriété et déflatés par l'IPCH.
- **Avant de corriger le thermomètre de la vitesse du vent, il faut vérifier le thermomètre.**

Bibliographie I

- Accardo, Jérôme, Claire Célérier, Nicolas Herpin, et Delphine Irac. 2012. « L'inflation telle qu'elle est perçue par les ménages ». Insee Analyses 5. Insee.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1521318>.
- Blanchet, Didier. 2020. « Pouvoir d'achat et inégalités : les chiffres et le ressenti sont-ils aussi divergents qu'on le dit ? » *Blog de l'Insee*.
- Comité du label de la statistique publique. 2025. « Avis de conformité – Indices des prix à la consommation (IPC) ». Avis n° 2025_26296_DG75-L002 du 15 décembre 2025 (label 2026-2030). <https://www.cnis.fr/enquetes/indices-des-prix-a-la-consommation-ipc/>.
- Debauche, Etienne, Craig Pesme, et Didier Blanchet. 2024. « Fin des voitures thermiques : une perte de pouvoir d'achat pour les ménages ? » *Blog de l'Insee*.
<https://blog.insee.fr/fin-des-voitures-thermiques-perte-pouvoir-d-achat/>.
- Eurostat. 2021. « HICP recommendation on bridged overlap ». Commission européenne, Eurostat, unité C-4.
<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/272892/7048317/Recommendation-bridged-overlap-June-2021.pdf/>.

Bibliographie II

Guédès, Dominique. 2004. « Impact des ajustements de qualité dans le calcul de l'indice des prix à la consommation ». N°F0404. <https://tinyurl.com/3hkc7mrr>.

Hauseux, Yaëlle, et Guillaume Houriez. 2025. « Comment mesurer l'évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages ? » *Blog de l'Insee*.
<https://blog.insee.fr/mesurer-l-evolution-du-pouvoir-d-achat-des-menages/>.

Héam, Jean-Cyprien, Pierre Meinzel, et Mathilde Fanch. 2024. « Les comptes de la Nation en 2023 – Le PIB ralentit mais le pouvoir d'achat des ménages accélère légèrement ». Insee Première 1997. Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8193933>.

IMF, OECD, ILO. 2020. « Consumer Price Index Manual : concepts and methods ». International Monetary Fund. | International Labour Office. | Organisation for Economic Co-operation ; Development. | Statistical Office of the European Communities (Eurostat). | United Nations. | The World Bank.
<https://www.imf.org/-/media/files/data/cpi/cpi-manual-concepts-and-methods.pdf>.

Insee. 1998. « Pour comprendre l'indice des prix. Edition 1998 ». 81-92.
<https://tinyurl.com/534znxsr>.

Bibliographie III

- Insee. 2025. « Compte rendu de réunion du Comité des utilisateurs de l'Indice des Prix à la Consommation du 4 mars 2025 ». <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2025/05/dqs-juin-2025-cr-comite-des-utilisateurs.pdf>.
- Insee. 2026. « Harmonised index of consumer prices (HICP) – France. Reference metadata in Euro SDMX Metadata Structure (ESMS) ». Eurostat, métadonnées certifiées le 4 février 2026. https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/EN/prc_hicp_esmshi4_fr.htm.
- Moulton, Brent R., et Karin E. Moses. 1997. « Addressing the Quality Change Issue in the Consumer Price Index ». *Brookings Papers on Economic Activity* 28 (1) : 305-66. <https://ideas.repec.org/a/bin/bpeajo/v28y1997i1997-1p305-366.html>.
- Tavernier, Jean-Luc. 2018. « Lettre à M. Philippe Herlin et note jointe « Commentaires sur *Le pouvoir d'achat : le grand mensonge* » ». Insee, direction générale, 4 décembre 2018.
- Tavernier, Jean-Luc. 2024. « Peut-on mesurer le ressenti des phénomènes économiques et sociaux ? » *Blog de l'Insee*. <https://blog.insee.fr/peut-on-mesurer-le-ressenti-eco-et-socio/>.